

Opinion | La loi PACTE, un petit pas pour les créateurs d'entreprise

FRANÇOIS MARILL / Président de LegaLife | Le 05/09 à 11:29 |



La loi Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), qui sera présentée à l'Assemblée nationale cet automne, est un pas en avant dans la simplification de la création d'entreprise en France, mais malheureusement trop limité par rapport à ce qu'auraient souhaité les entrepreneurs.

La volonté de mieux accompagner les entrepreneurs anime le projet de loi PACTE et se résume en quelques mesures emblématiques :

- La simplification des démarches pour les créateurs d'entreprise grâce à la mise en place d'un guichet unique. Aujourd'hui, les entreprises doivent réaliser leurs démarches auprès de plusieurs structures (CCI, Urssaf, tribunaux de commerce...), ce qui entraîne une perte de temps et crée la confusion ;
- La centralisation des informations légales dans un seul et même registre afin d'éviter une redondance des informations avec, à la clé, un coût de publication réduit pour les annonces légales ;
- La suppression de l'obligation, pour les micro-entrepreneurs, d'ouvrir un compte bancaire pour leur activité au-dessous de 5 000 euros de **chiffre d'affaires** - ils sont plus d'un million en France aujourd'hui ;
- L'automatisation de la radiation des fichiers ou répertoires des autres administrations lorsque l'entrepreneur est en cession d'activité et radié de la Sécurité sociale.

Une loi qui reste au milieu du gué afin de ménager les intérêts

Si le gouvernement espère vraiment faciliter la création d'entreprise, la loi PACTE manque d'ambition. Certes, la création d'entreprise en France est moins compliquée qu'il y a 10 ans, mais le projet de loi échoue à éliminer les derniers verrous existants.

Une analyse approfondie des mesures montre en effet qu'il est possible d'aller loin :

- Vers une dématérialisation totale du guichet unique : le gouvernement prévoit la mise en place d'un guichet unique en 2021, mais encore faudra-t-il qu'il soit fonctionnel (voir l'échec du site lautoentrepreneur.fr). Il serait plus ambitieux de créer une plateforme unique en ligne où chaque entrepreneur pourrait entrer ses informations et réaliser les démarches en une seule fois ;
- Supprimer l'obligation d'annonce légale afin de réaliser un gain financier et de temps ;
- Un statut d'autoentrepreneur automatique, qui serait activé dès les 18 ans de chaque citoyen. Plus besoin de s'enregistrer, le lancement de

Vous aussi, **partagez vos idées** avec les lecteurs des Echos

JE CONTRIBUE

Les textes publiés sur Le Cercle proviennent de notre communauté de contributeurs extérieurs

A LIRE AUSSI SUR LE CERCLE



Non, 84 % des cadres ne veulent pas quitter l'Ile-de-France !



Climat : la France avance-t-elle à « petits pas » ?



Dépenses de santé : une vue d'ensemble est indispensable

l'activité se ferait plus rapidement pour ceux souhaitant se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat. Cette mesure répond au souhait des Français qui sont de plus en plus nombreux à envisager la création de leur entreprise (13 millions de Français dans les 2 prochaines années à venir selon l'Observatoire de l'Auto-Entrepreneuriat) ;

- L'instauration de statuts types pour les formes juridiques d'entreprises les plus courantes, à savoir SAS, SASU et SARL. Leur standardisation permettrait de mieux orienter les créateurs d'entreprise et d'accélérer leurs démarches.

Ces quelques mesures ne représentent qu'un échantillon de ce que le gouvernement aurait pu inscrire dans la loi. Mais proposer des mesures aussi fortes pour favoriser la création d'entreprise est une position difficile à tenir face à certains lobbys. La suppression de l'annonce légale mettrait en péril les groupes de presse locaux qui tirent une partie de leurs revenus de leur publication. L'instauration de statuts types pourrait également bousculer le métier des experts-comptables et des avocats. Idem pour le guichet unique qui réduirait inévitablement le rôle de ces intermédiaires.

En ce sens, la loi PACTE n'exploite pas suffisamment les ressources du numérique afin de préserver les intérêts de certains métiers. Il faudra attendre une future loi pour achever ce qui n'a pas été fait avec celle-ci et mettre la France à la pointe de l'entrepreneuriat.

A LIRE SUR LE LE CERCLE DE L' I.A.



Serge Tisseron : « le sentiment d'être compris par la machine va être considérable »



Laurence Devillers : « Les machines sont à des années-lumière de capturer nos affects »



Intelligence artificielle : endiguer la fuite des cerveaux



Les assistants virtuels garantiront la pérennité de nos emplois
